Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260703-DE_67-DE

Commune de LANGOUET

Département : ILLE ET VILAINE
Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, TILLARD Nathalie, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, GUÉRIN Ronan, RUEL David.

Absents excusés : FLAUX Florence a donné pouvoir à DUBOIS Jean-Luc, BAUDÉ Marie a donné pouvoir à DETOC Annie.

Secrétaire de séance : DUPERRON-ANNEIX Nicole

OBJET : GOÛTER : Tarifs 2026/2027

Après analyse des coûts complet du goûter, il est proposé de ne pas augmenter le tarif.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, ***à l'unanimité*** :

- De retenir les tarifs suivants pour le goûter pour l'année scolaire 2026/2027 :

Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
0.70 €	0.70 €

- Afin d'éviter tout gaspillage, l'inscription sera obligatoire la semaine précédente. Il sera possible de se désinscrire jusqu'à 10 heures le jour même.
- Si l'enfant n'est pas désinscrit, le goûter sera facturé.
- Le goûter sera facturé 1 € pour un enfant présent non inscrit.
- Que le goûter est obligatoirement servi et facturé à tout enfant restant en garderie le soir.

Certifié exécutoire
Affiché le 10 juillet 2026
Le Maire,
DUBOIS Jean-Luc